COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 MARS 2022 - 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme CANDILLE Sylvaine à Mme PEZIN Annie, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, M. SANCHEZ Thierry à M. MOLINA Francis, M. CERMENO Frédéric à M. STUBER Mathieu, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DEL01-090322

Nomenclature: 9.1.2

Autres Domaines de Compétences

Autres Domaines de Compétences des Communes

Autres

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par arrêté du 11 février 2022, il a concédé pour cinquante ans à Madame Marie DIAZ, domiciliée à Perpignan, un casier n° 9 – bloc n° 96 dans le cimetière communal (nouveau cimetière-secteur 4), moyennant la somme de 1.355,00 euros.
- 2) Par arrêté du 11 février 2022, il a concédé à perpétuité à Monsieur Guy LOPPIN, domicilié à Elne, une superficie de 3,50 m² de terrain dans le cimetière communal (extension cimetière neuf),Tombe n° 46 -Section 1 – allée des mimosas - concession n° 3591, moyennant la somme de 315 euros.
- Par décision du 16 février 2022, il a signé une convention d'honoraires avec Maître Frédéric BONNET, 3) Avocat à Perpignan, qui est désigné pour défendre et assurer la représentation en justice de la Commune d'Elne dans l'affaire l'opposant à Madame Sabine CLAIRE devant le Tribunal Administratif de Montpellier. (Annulation de l'arrêté du 19/04/2021 portant modification de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise de Mme CLAIRE)

- 4) Par arrêté du 17 février 2022, il a concédé à perpétuité à Monsieur Abdelilah BAL-BIYA, domicilié à Elne, une superficie de 3,50 m² de terrain dans le cimetière communal (extension cimetière neuf),Tombe n° 2 Section 4 allée des micocouliers concession n° 3587, moyennant la somme de 315 euros.
- 5) Par décision du 17 février 2022, il a modifié la Régie de Recettes de l'hébergement Gavroche afin d'intégrer la création d'un compte de dépôt de fonds au trésor.
- 6) Par décision du 17 février 2022, il a modifié la Régie de Recettes pour la location de salles municipales afin d'intégrer la création d'un compte de dépôt de fonds au trésor.
- 7) Par décision du 18 février 2022, il a signé un contrat avec Madame FUMADO Rébecca de Perpignan, en vue de la location de l'appartement situé au 2ème étage de l'immeuble sis 26, rue Porte Balaguer à Elne, à compter du 1^{er} mars 2022, pour une durée de 6 ans renouvelable automatiquement de manière tacite, moyennant un loyer principal mensuel fixé à 408 euros payable chaque mois à terme à échoir, révisable annuellement au 1^{er} janvier et pour la première fois au 1^{er} janvier 2023, en fonction de l'Indice de Référence de Loyers publié par l'I.N.S.E.E. (indice du 3ème trimestre 2021 : 131,67).

ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX – ANNÉE 2021

L'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 93 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

		Au titre de	es fonctions exercées au sein du co	nseil municipal
Nom Prénom	Fonction	Indemnités de fonctions Montants bruts en euros	Remboursements de frais engagés pour l'exercice des fonctions Montants bruts en euros	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
GARCIA Nicolas	Maire	29 520,60 €	Frais de transport = 279,10 €	/
FAJULA Jacques	Adjoint	4 497,84 €	/	/
BOUISSAC Sylvie	Adjointe	4 497,84 €	/	/
MANZANARES Pere	Adjoint	4 497,84 €	/	/
OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat	Adjointe	/	/	/
CASTANIER Roland	Adjoint	4 497,84 €	/	/
CANDILLE Sylvaine	Adjointe	4 497,84 €	/	/
WATTIER Fabrice	Adjoint	4 497,84 €	/	/
PEZIN Annie	Adjointe	4 497,84 €	Frais de transport = 278,61 €	/
MOLINA Francis	Conseiller Municipal	4 497,84 €		/
MATTIANI Rose-Marie	Conseillère Municipale	4 497,84 €	Frais de transport = 49,30 € Frais de repas = 15,00 €	/
SANCHEZ Thierry	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
NOGUES Catherine	Conseillère Municipale	4 497,84 €	/	/
PARRA Alicia	Conseillère Municipale	4 497,84 €	/	/
ARANDA Anabelle	Conseillère Municipale	4 497,84 €	/	/
MIRAILLES Anne-Lise	Conseillère Municipale	4 497,84 €	/	/
CERMENO Frédéric	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
CANTE Laetitia	Conseillère Municipale	4 497,84 €	/	/
TRIVES André	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
JIMENEZ Christelle	Conseillère Municipale	4 497,84 €	Frais de transport = 39,03 €	/
STUBER Mathieu	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
CAYROL Guillem	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
EL GHAOUAL Yacine	Conseiller Municipal	4 497,84 €	/	/
BERTRAND-PLANES Roselyne	Conseillère Municipale	/	/	/

MONTHEIL Yannick	Conseillère Municipale	/	/	/
GLIN Gilles	Conseiller Municipal	/	/	/
HIGUERO Charles	Conseiller Municipal	/	/	/
RAUCOULE Claude	Conseiller Municipal	/	/	/
MARTINEZ Marie	Conseillère Municipale	/	/	/

		Au titre des fonctions exercées au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain				
Nom Prénom	Fonction	Indemnités de fonctions Montants bruts en euros	Remboursements de frais engagés pour l'exercice des fonctions Montants bruts en euros	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)		
GARCIA Nicolas	Maire	/	/	/		
FAJULA Jacques	Adjoint	/	/	/		
BOUISSAC Sylvie	Adjointe	/	/	/		
MANZANARES Pere	Adjoint	/	/	/		
OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat	Adjointe	/	/	/		
CASTANIER Roland	Adjoint	/	/	/		
CANDILLE Sylvaine	Adjointe	/	/	/		
WATTIER Fabrice	Adjoint	/	/	/		
PEZIN Annie	Adjointe	/	/	/		
MOLINA Francis	Conseiller Municipal	/	/	/		
MATTIANI Rose-Marie	Conseillère Municipale	/	/	/		
SANCHEZ Thierry	Conseiller Municipal	/	/	/		
NOGUES Catherine	Conseillère Municipale	/	/	/		
PARRA Alicia	Conseillère Municipale	/	/	/		
ARANDA Anabelle	Conseillère Municipale	/	/	/		
MIRAILLES Anne-Lise	Conseillère Municipale	/	/	/		
CERMENO Frédéric	Conseiller Municipal	/	/	/		
CANTE Laetitia	Conseillère Municipale	/	/	/		
TRIVES André	Conseiller Municipal	/	/	/		
JIMENEZ Christelle	Conseillère Municipale	/	/	/		
STUBER Mathieu	Conseiller Municipal	/	/	/		
CAYROL Guillem	Conseiller Municipal	/	/	/		
EL GHAOUAL Yacine	Conseiller Municipal	/	/	/		
BERTRAND-PLANES Roselyne	Conseillère Municipale	/	/	/		
MONTHEIL Yannick	Conseillère Municipale	/	/	/		
GLIN Gilles	Conseiller Municipal	/	/	/		
HIGUERO Charles	Conseiller Municipal	/	/	/		
RAUCOULE Claude	Conseiller Municipal	/	/	/		
MARTINEZ Marie	Conseillère Municipale	/	/	/		

		Au titre des fonc	Au titre des fonctions exercées au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale				
Nom Prénom	Fonction	Indemnités de fonctions Montants bruts en euros	Remboursements de frais engagés pour l'exercice des fonctions Montants bruts en euros	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés			

				ou non en numéraire)
GARCIA Nicolas	Maire	/	/	/
FAJULA Jacques	Adjoint	/	/	/
BOUISSAC Sylvie	Adjointe	/	/	/
MANZANARES Pere	Adjoint	/	/	/
OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat	Adjointe	/	/	/

			1	1
CASTANIER Roland	Adjoint	/	/	/
CANDILLE Sylvaine	Adjointe	/	/	/
WATTIER Fabrice	Adjoint	/	/	/
PEZIN Annie	Adjointe	/	/	/
MOLINA Francis	Conseiller Municipal	/	/	/
MATTIANI Rose-Marie	Conseillère Municipale	/	/	/
SANCHEZ Thierry	Conseiller Municipal	/	/	/
NOGUES Catherine	Conseillère Municipale	/	/	/
PARRA Alicia	Conseillère Municipale	/	/	/
ARANDA Anabelle	Conseillère Municipale	/	/	/
MIRAILLES Anne-Lise	Conseillère Municipale	/	/	/
CERMENO Frédéric	Conseiller Municipal	/	/	/
CANTE Laetitia	Conseillère Municipale	/	/	/
TRIVES André	Conseiller Municipal	/	/	/
JIMENEZ Christelle	Conseillère Municipale	/	/	/
STUBER Mathieu	Conseiller Municipal	/	/	/
CAYROL Guillem	Conseiller Municipal	/	/	/
EL GHAOUAL Yacine	Conseiller Municipal	/	/	/
BERTRAND-PLANES Roselyne	Conseillère Municipale	/	/	/
MONTHEIL Yannick	Conseillère Municipale	/	/	/
GLIN Gilles	Conseiller Municipal	/	/	/
HIGUERO Charles	Conseiller Municipal	/	/	/
RAUCOULE Claude	Conseiller Municipal	/	/	/
MARTINEZ Marie	Conseillère Municipale	/	/	/
		•	•	•

DEL02-090322

Nomenclature: 7.1.1

Finances Locales Décisions Budgétaires Budgets et Comptes

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2022 -

Au terme de ce débat sur le document, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ce document à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Un prévisionnel budgétaire Sincère et réaliste aux ambitions mesurées.

SOMMAIRE

- 1 Le cadre réglementaire du ROB
- 2 Préambule
- 3 Contexte mondial et européen
- 4 Contexte national et Projet de Loi des Finances 2022
- 5 Le bilan 2021 compte administratif prévisionnel
- 6 Orientations budgétaires pour 2022
 - 6.1 Fonctionnement
 - 6.2 Investissement
- 7 Les projets pluriannuels
- 8 Structure et gestion de l'encours de la dette
- 9 Les budgets annexes

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE DU DOB

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat à lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales des budgets.

Le débat d'orientation budgétaire DOB représente une étape essentielle de la procédure budg<mark>étaire des</mark> Collectivités Territoriales.

La tenue du DOB est obligatoire et ce dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour but d'assurer une information aux élus et aux citoyens sur la situation financière de la Collectivité et des orientations fondamentales du budget de la Commune.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire et la délibération attenante sont transmis sous 15 jours au Président de la Communauté des Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris.

Le débat d'orientation budgétaire est mis à disposition du public sous 15 jours suivant la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tous moyens appropriés.

Le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la Commune dans un délai d'1 mois après son adoption.

2. PREAMBULE

Le débat qui porte sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 s'inscrit dans un contexte particulie inédit. La crise sanitaire et ses conséquences en matière économique et sociale sont venues percuter le trajectoires budgétaire et financière de l'ensemble des Collectivités n'épargnant par la nôtre.

L'exercice 2022 se situe à une période charnière. Malgré ce contexte bardé de contraintes, de risques multiples, la Commune proposera en 2022 un budget réaliste, protecteur et répondant aux besoins essentiels de la population et au bon fonctionnement des services.

Ce budget porte également, à la mesure des moyens alloués, une ambition raisonnable en matière d'investissement intégrant des travaux indispensables pour la conservation du patrimoine communal mais aussi pour le bien être de la population Illibérienne et l'amélioration des conditions de travail des personnels, selon des plans pluriannuels d'investissements sur le mandat.

Les orientations budgétaires, présentées dans ce document, s'inscrivent dans cette perspective volontariste au service de notre Commune et de ses habitant.es.

3. CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN

Les éléments et données présentés dans ce document sont extraits de sources officielles (FMI, OCDE, Banque de France, CE). Certaines données ont pu évoluer depuis.

CONTEXTE MONDIAL:

Après le choc sur l'activité en 2020 et une baisse de 3,3%, la croissance mondiale poursuit son redressement aveune prévision de 5,9% en 2021 et 4,9% en 2022.

Si le PIB mondial doit retrouver son niveau d'avant crise en 2022, la croissance de l'économie resterait dans tous les cas inférieure à ce qu'elle aurait été avant le COVID. En dépit de l'effet de rattrapage, il est anticipé une perte nette de création de valeur par rapport à la tendance 2019.

L'intervention massive des Etats déployant les dispositifs d'aides a permis de préserver le tissu économique, les entreprises et l'emploi.

Avec la réouverture massive des frontières en 2021, il est apparu un redémarrage des échanges de marchandises et une reprise graduelle des voyages. Le rebond de l'activité s'accompagne par ailleurs d'une forte hausse du niveau de consommation et des heures travaillées. Pourtant les risques pesant sur l'économie mondiale demeurent nombreux.

L'insuffisance de vaccins a d'abord un coût sanitaire social et économique. Aussi longtemps que la majorité de la population mondiale ne sera pas vaccinée, l'apparition de nouveaux variants fait peser une menace qui pourrait exacerber les inégalités et déstabiliser les économies. Par rapport à la situation de 2020, un nouveau risque fait jour : la hausse de l'inflation. Les difficultés des échanges commerciaux, les goulets d'étranglement en matière d'approvisionnement, le renchérissement des matières premières entraînent de fortes tensions sur les prix.

3. CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN

Les récentes analyses anticipent, sans certitude toutefois, une normalisation de la situation et une stabilisation des prix dans les prochains mois.

Ces prévisions d'inflation couplées à une croissance modérée des salaires devraient inciter les banques centrales à poursuivre, au moins en 2022, leurs politiques accommodantes (taux bas et achats d'actifs). Parmi les différentes zones mondiales, la zone Euro a été l'une des plus touchées.

CONTEXTE EUROPEEN:

Avec une reprise progressive des activités, le PIB de la zone Euro devrait progresser de 4,3% en 2021 et de 4,4% en 2022. La consommation privée bénéficierait des mesures d'ouverture de l'économie et d'une baisse de l'épargne des ménages. L'activité serait également soutenue par l'ampleur de la relance budgétaire initiée par l'Union Européenne et celle de chacun des Etats membres.

En 2022, la croissance serait stimulée par les exportations et les efforts d'investissement dont l'investissement public. Toutefois, le taux d'épargne des ménages (11,9% en 2021 et 7,5% en 2022), en baisse, devrait rester plus élevé qu'avant la crise (6,8%). Le chômage attendu à 8,2% en 2021 et 7,9% en 2022 devrait se replier pour revenir à un niveau proche de ce qu'il était avant la crise (7,5%) dans le courant de l'année 2022.

Avec une inflation inférieure à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 2%, soit 1,8% en 2021 et 1,3% en 2022, la politique monétaire devrait demeurer accommodante avec la poursuite d'achats d'actifs.

La dette publique est attendue à 102,8% du PIB de la zone euro en 2021 et 101,4% en 2022.

4. CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE NATIONAL:

LES PERSPECTIVES DE REPRISE

Les mesures de soutien et de relance (prêts garantis par l'Etat, garanties d'emprunt, aides conditionnées, fonds de solidarité, report de charges, activité partielle...) engagées dès 2020 ont permis de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise COVID.

En 2021, l'investissement des ménages et des entreprises, ainsi que l'emploi, ont retrouvé leur niveau d'avant-cris au 1^{er} semestre 2021, illustrant l'intensité de la reprise.

La croissance est attendue à 5,25% en 2021 et à 4% en 2022 avec l'augmentation de la consommation et le retour à la normale dans les secteurs du tourisme et de l'aéronautique, conjuguée à une hausse des exportations.

L'inflation augmente en 2021 à +1,5%, du fait de la hausse des prix dite « importée » concernant les produits énergétiques. La dynamique des prix revenant à son niveau habituel, l'inflation est attendue à +1,5% en 2022.

ACTIVITE / PIB

La vigueur de la reprise de l'activité économique se dessine en 2021 en France après la chute historique de 2020 (-8%).

Après le fort rebond de 2021 provoqué par la réouverture de l'économie et les mesures de soutien, le PIB va progressivement revenir vers son niveau potentiel. Les conditions seront encore favorables en 2022 liées notamment au surplus d'épargne des ménages, à la situation financière préservée des entreprises et à l'effet de levier du plan de relacce.

En 2021, le PIB progressera de 7%, soutenu par un fort rebond de toutes les composantes de la demande intérieure, investissement, consommation et dépense publique, ainsi que par le redressement des exportations.

En 2022, la croissance du PIB sera encore soutenue (4%), portée par la vigueur des dépenses de ménages.

4. CONTEXTE NATIONAL

MESURES EXCEPTIONNELLES

Sur l'ensemble de la période 2020-2022, les mesures d'urgence et de relance illustrant la politique du « quoi qu'il en coûte » représentent pour les finances publiques une dépense globale de 230 milliards d'euros (9,5 points de PB), dont environ la moitié serait engagée sur l'année 2021.

Ces dispositifs concernent notamment le soutien aux entreprises pour 85 milliards d'euros (fonds de solidarité, exonérations de cotisations sociales, dispositif de renforcement des fonds propres, baisse durable des impôts sur la production), les mesures en soutien de l'emploi pour 53 milliards d'euros (prise en charge de l'activité partielle, Plan 1 jeune 1 emploi) et des dispositifs exceptionnels liés à la santé pour 44 milliards d'euros (urgence sanitaire, Ségur de la Santé, etc). Une part significative du plan de relance est par ailleurs affectée aux infrastructures publiques pour milliards d'euros (rénovation thermique, numérique) et à l'aide aux ménages modestes pour 14 milliards d'euros.

MARCHÉ DE L'EMPLOI

En 2020, les amortisseurs publics ont évité une dégradation durable du marché du travail.

Le contexte de reprise de l'activité, lié à l'intensité des soutiens publics, favorise une poursuite du rebond de l'emploi au second semestre 2021 avec 514 000 créations en 2021 (après une destruction nette de 293 000 emplois en 2020). Le chômage baisserait ainsi à 7,6% à la fin de l'année 2021. Revenu au niveau de l'avant-crise, l'emploi pourrait ensuite marquer le pas dès 2022, du fait de l'extinction du dispositif d'activité partielle et de la normalisation des conditions d'emploi dans les entreprises. L'économie française devant faire face à son principal défi d'avant-crise : les difficultés de recrutement et notamment dans les secteurs de la restauration/hôtellerie. Le taux de chômage se stabiliserait ainsi à son niveau actuel (8%) à l' horizon 2022.

4. CONTEXTE NATIONAL

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Avec la levée progressive des mesures contraignantes intervenue à compter de juin 2021, la consommation des ménages retrouve son niveau tendanciel d'avant-crise sanitaire.

La consommation des ménages repart, favorisée par un contexte favorable sur le marché du travail, par la poursuite de la progression des revenus d'activités et donc du pouvoir d'achat. La normalisation de la situation en grande part eliée à l'amplification de la vaccination devrait permettre à la consommation de se redresser dans les secteurs soumis à l'obligation du pass sanitaire. Les dépenses des ménages se situeraient alors en septembre 2021 à 1% en dessous du niveau de mars 2020. Au total, après avoir diminué de 7,2% en 2020, la consommation des ménages augmenterait de 4,5% en 2021 et de 2,7% en 2022.

Pour autant, la dynamique de la reprise n'est pas partagée par tous. Une enquête produite par le Secours Populaire Français met en lumière les conséquences de la crise sanitaire en France avec notamment l'émergence des nouveaux visages de la pauvreté. Selon cette enquête, la situation sociale et économique se détériore encore pour les travailleurs précaires, les personnes en fin de droit, les jeunes, les personnes âgées ainsi que pour les professions (souvent féminisées) en « première ligne » durant la crise.

ÉPARGNE

Les confinements successifs ayant bridé la consommation et l'investissement des ménages, l'épargne financière (part du revenu non dépensé s'est accumulée avec un pic de 170 milliards d'euros à la fin de l'année 2021 (après 111 milliards fin 2020 et 157 milliards mi-2021), soit environ 7 points de PIB, constituant un réservoir potentiel de soutien à l'activité. Les dépenses des ménages seraient favorisées par un contexte favorable sur le marché du travail, avec la progression des revenus d'activités. Le taux d'épargne continuerait à diminuer en 2022 pour se stabiliser autour de 15% du revenu disponible.

4. CONTEXTE NATIONAL

INFLATION

Dans le contexte de reprise économique, l'inflation a poursuivi son redressement au cours de ces derniers mols. L'indice des prix à la consommation est passé en année glissante de 0,1% à la fin de l'année 2020 à 2,1% en septembre 2021.

La hausse de l'inflation reflète en grande partie la hausse du prix du pétrole depuis son faible niveau atteint en 2020. Elle traduit également un redressement de l'inflation hors énergie et alimentation, les prix des services et des produits manufacturés affectés par des tensions mondiales ayant fortement augmenté après leur ralentissement de 2020.

L'inflation s'établirait en moyenne à 1,5% sur l'année 2021 (après 0,5% en 2020) pour évoluer ensuite à un rythme de 1,5% annuel en 2022-2023.

RATIOS DE FINANCES PUBLIQUES

Le déficit budgétaire 2021 s'établira à 197,4 milliards d'euros (après 211,5 milliards d'euros en 2020). Cette amélioration s'explique par la hausse des recettes fiscales consécutive à l'amélioration du contexte macroéconomique.

En 2022, le solde budgétaire est anticipé à -143,4 milliards d'euros lié à une forte baisse des dépenses conjoncturelles d'urgence de l'État et le dynamisme des recettes fiscales.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique diminuera en 2021 à 59,9 à 55,6% du PIB en 2022. Hors mesures d'urgence et de relance, le taux de croissance de la dépense publique en volume (retraitée de l'inflation) atteindrait +2,1% en 2021 (+1,2% en 2020) et +0,8% en 2022.

Le taux de prélèvements obligatoires, après 44,5% du PIB en 2020, diminuera à 43,7% en 2021, puis à 43,5% en 2022. Ces baisses s'expliquent par la diminution des impôts de production, la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

4. CONTEXTE NATIONAL

DÉFICIT PUBLIC

Après 9,1% du PIB en 2020, le déficit public (administrations locales, organismes de sécurité sociale et administrations centrales) diminue en 2021 à 8,4% du PIB du fait de la reprise de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive puisque liée au maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public sera réduit de moitié. Il est attendu à 4,8% du PIB en 2022.

Le déficit relève pour l'essentiel de l'État et des administrations centrales.

DETTE

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6% du PIB. En 2022, le ratio d'endettement baisserait pour atteindre 114% du PIB. Cette baisse est portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public. La trajectoire du ratio de dette serait plus favorable que celle anticipée au moment du Programme de Stabilité 2021/2027 notifié en avril 2021, en raison d'une reprise économique plus vigoureuse que prévu et d'un solde public moins dégradé. Le surcroît d'endettement public dû au COVID par rapport aux prévisions de 2019 est estimé à 165 milliards d'euros pour l'État. Il est proposé dans le PLF 2022 de retracer cette dette et son amortissement progressif dans les comptes publics et d'affecter le produit d'une partie des recettes liées à la croissance à son remboursement (cantonnement). Une trajectoire de désendettement sur 20 ans est ainsi définie une partie des fruits de la croissance sera dédiée à l'amortissement de cette dette.

Le besoin de financement pour un exercice donné dépend aussi bien du renouvellement du stock de dette existante, c'est-à-dire du poids des déficits passés, que du déficit nouveau de l'exercice qu'il convient de financer par de nouvelles émissions. L'État devra trouver en 2022 pour 297,7 milliards d'euros de ressources qui proviendront pour l'essentiel de l'émission de dette, soit à moyen et long terme (obligations assimilables du Trésor), soit à court terme.

11

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 enregistre les dispositifs d'accompagnement de la reprise de l'activité ainsi que les mesures d'anticipation de sortie de crise. Pour le dernier PLF du mandat 2017-2022, les principales dispositions pour les collectivités sont listées ci-après.

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement

La DGF est stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26 8 milliards d'euros au total. L'enveloppe normée n'est mobilisée qu'à hauteur de 50 millions d'euros au titre de variables d'ajustement, contre 120 millions en 2020. Le bloc communal comme les Départements sont épargnés l'inverse des Régions : les parts régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation carrée sont ainsi amputées de 25 millions d'euros chacune.

Réforme du calcul des indicateurs financiers

L'objectif de cette réforme est de définir la potentielle richesse des territoires en tenant compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production.

Il est proposé d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes ou la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Pour les Départements, dans le cadre de la répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus (FNP DM TO), il est proposé de conserver le taux de TFPB adopté en 2020, de manière transitoire en 2022, le temps de trouver une solution plus pérenne.

Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2022, en hausse de 292 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation prévisionnelle de 352 millions d'euros du PSR de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- la baisse de 50 millions d'euros au total des dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) et de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), au titre de la minoration des variables d'ajustement :
- le recul de 46 millions d'euros anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022.

Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Il est prévu de réformer par voie d'ordonnance le régime de la responsabilité des gestionnaires publics. Ce nouvea régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics prévu au janvier 2023.

Il visera à sanctionner les fautes graves relatives à l'exécution des recettes ou des dépenses ou à la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier.

En lieu et place de la Cour de discipline budgétaire et financière compétente pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la Cour des Comptes, comprenant des membres de la Cour et des magistrats des Chambres Régionales des Comptes.

Plan d'investissement FRANCE 2030

Le plan d'investissement "France 2030", présenté le 12 octobre 2021, vise à soutenir les secteurs stratégiques.

Ce plan d'investissement est doté de 30 milliards sur cinq ans et doit intégrer le PLF 2022 par voie d'amendement pour libérer « dès le 1er janvier 2022, les premiers crédits » qui « seront budgétés avec une cible de 3 à 4 milliards d'euros ».

13

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Il est ventilé de la façon suivante :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie, dont 2 milliards d'euros p<mark>our la filière</mark> hydrogène et 1 milliard pour le nucléaire,
- 6 milliards d'euros pour les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros dans les start-up,
- 4 milliards d'euros pour les mobilités, notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,
- 2 milliards d'euros pour financer une « révolution du système agroalimentaire »,
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de bio médicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2 milliards d'euros vers la formation, la culture.

Les discussions en cours du PLF 2022

Plusieurs mesures devraient être ajoutées par le Gouvernement par voie d'amendement en cours de discussi<mark>on du</mark> PLF.

D'abord le plan d'investissement doté de 30 milliards d'euros sur 5 ans « pour bâtir la France de 2030 » sera inséré dans le PLF.

Autre dossier qui devrait aboutir pendant les discussions parlementaires les régions devraient s'accorder sur la réforme de leur péréquation horizontale devenue sans fondement après le remplacement de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une quote-part de TVA

Le Gouvernement semble toutefois avoir écarté la réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur les antennes relais de téléphonie mobile.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé que les nouveaux dispositifs « format Cahors » encadrant la trajectoire des finances publiques locales seront activés à compter de 2023.

PRINCIPALES MESURES RELATIVE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) s'élèvent à 43,21 milliards d'euros en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions d'euros par rapport à la LFI 2021. Cette évolution est principalement due à :

- La hausse prévisionnelle de 352 millions d'euros de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production.
- l'augmentation prévisionnelle de 41 millions d'euros de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €
- La baisse de 50 millions d'euros de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement
- La diminution anticipée de 46 millions d'euros du FCTVA

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,789 milliards d'euros : 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements.

L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2021, tient à deux mesures de périmètre :

- Ajustement du montant de la dotation de compensation du département de la Réunion afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA
- Absence de nouvel abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)

115

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

A périmètre courant	Projet Loi de Finances 2022 (milliers €)	Loi de Finances Initiale 2021 (milliers €)	Evolution PLF 2022 / LFI 2021	
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 786 027	26 758 368	0,1%	
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%	
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%	
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%	
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%	
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%	
Collectivitéterritoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%	
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	439 206	465 890	-5,7%	
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%	
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%	
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%	
Dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%	
Dotation unique descompensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	0,0%	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%	
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%	
Fonds de compensation des nuisances a éroportuaires	6 822	6 822	0,0%	
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%	
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%	
Pré l'èvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%	
Pré lèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%	
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%	
Souti en exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à despertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%	

A périmètre courant	Projet Loi de Finances 2022 (milliers €)	Loi de Finances Initiale 2021 (milliers €)	Evolution PLF 2022 / LFI 2021
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation desCommuneset EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de baisse de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnels ur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive des loyers	0	10 000	-10,0%
TOTAL	43 211 650	43 400 027	-0,4%

Source : PLF 2022

Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

En 2020, la LFI supprime la dotation Natura 2000 et va plus loin en instituant une dotation de soutien aux communes se situant sur une zone Natura 2000, dans un parc national ou dans un parc naturel marin.

Pour aller encore plus loin dans le soutien aux zones protégées, le projet de loi de finances 2022 propose de doubler le montant de cette dotation pour la porter à 20 millions d'euros, d'élargir cette dotation aux parcs naturels régionaux et d'y apporter quelques changements.

Cette dotation a destination des communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant (et non plus le potentiel fiscal, pour mieux tenir compte de la richesse potentielle de la commune) est inférieur au

17

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

double du potentiel fiscal moyen des communes de taille comparable, est composée des 3 fractions existantes auxquelles s'ajoute une 4^{ème} fraction :

- 52,5% (contre 55% actuellement) pour les communes dont le territoire est couvert à plus de 60% (75% à ce jour) par un site Natura 2000. L'attribution individuelle est calculée au prorata de la population et de la proportion du territoire couvert.
- 20% (40% actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au cœur d'un parc national et qui ont adhéré à la charte du parc national. L'attribution individuelle est triplée pour les communes dont le territoire se situe au cœur d'un parc national créé depuis moins de 7 ans.
- 2,5% (5% actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au sein d'un parc nature marin. L'attribution individuelle est calculée en rapportant le montant de cette fraction par le nombre de communes concernées.
- 25% (nouvelle fraction) pour les communes caractérisées comme peu denses ou très peu denses au sens de l'INSEE et qui ont approuvé la charte d'un parc naturel régional. Ici, le critère sur le potentiel financier est que ce dernier doit être inférieur au potentiel fiscal moyen des communes de même taille. L'attribution individuelle est calculée en fonction de la population.

Les communes nouvellement éligibles aux 2^{ème} et 4^{ème} fractions vont bénéficier progressivement de la dotation: 1/3 la 1^{ère} année et 2/3 la 2^{ème} année.

Le montant attribué au titre de chacune des fractions ne peut pas être inférieur à 1 000 €.

Amendements

Cet amendement modifie le montant global de DGF (+ 16 353 272 €) pour atteindre une enveloppe de 26 802 milliards d'euros.

Cette hausse correspond à une majoration de la DGF du département de la Réunion pour un rattrapage de compensation lié à la recentralisation du RSA (trop perçu par l'Etat).

7 octobre

Pour les communes nouvelles créées à partir du 1er janvier 2022 qui ne regroupent que des communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants, cet amendement propose de majorer leur dotation d'amorçage de 4 € par habitant. Ce "bonus " de DGF versé pendant trois ans passerait donc de 6 € par habitant à 10 € par habitant.

Cette majoration sera financée par un écrêtement de la DGF des communes 8 octob

En 2022, une nouvelle dotation de 107 millions d'euros est instituée à destination des régions, de Mayotte et des collectivités de Corse, Martinique et Guyane. Elle compense les pertes de frais de gestion de CFE et CVAE liées à la réforme des impôts de productions initiée en 2021.

La DGF fait l'objet d'écrêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population,..

Cet écrêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel financier par habitant logarithmé est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé. Cet amendement propose de passer à 0,85 au lieu de 0.75.

Cet amendement propose d'aller plus loin sur la 1ère fraction "Natura 2000", en rendant éligibles les communes dont 50% du territoire (et plus 60% comme proposé dans l'article 46) est en zone protégée.

De plus, pour la 2ème fraction, il propose que le montant attribué ne soit pas inférieur à 3 000 €.

Enfin, il précise que pour bénéficier de la 4ème fraction, les communes doivent apparaitre dans un décret de classement de situation sur un parc naturel régional.

Pour intégrer ces changements sans impacter la portée de cette dotation, son montant passerait à 24,3 millions d'euros (augmentation financée par diminution de l'enveloppe de DGF).

28 octo

19

5. LE BILAN 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF

MAIRIE D'ELNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGE	r		
	VUE [D'ENSEMBLE		A1	
	EXECUTIO	N DU BUDGET			
		DEPENSES	REC	ETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	nent A 10 484 673,00 G 11		11 058 146,8	
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 2 016 155,6	6н	2 003 085,6	
				+	
REPORTS fonctionnement (002) DE L'EXERCICE		c 0,0 (si déficit)		2 519 155,7 cédent)	
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 127 411,6 (si déficit)		0,0 (si excédent)	
	*		-20-	¥ 20	
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 12 628 240,2	8=G+H+I+J	15 580 388,2	
	Section de fonctionnement	е 0,0	0ĸ	0,0	
RESTES A REALISER A	Section d'investissement	F 410 032,6	11.	402 601,5	
REPORTER EN N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 410 032,6	1=K+L	402 601,5	
	Section de fonctionnement	=A+C+E 10 484 673,0	0=G+I+K	13 577 302,6	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=8+D+F 2 553 599,8	9=H+J+L	2 405 687,1	
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 13 038 272,8	9=G+H+I+J+K+L	15 982 989,7	
			-		

5. LE BILAN 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (Evolution par rapport au CA 2020)

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	S			
Désignation	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution 2020/2021
011 Charges à caractère général	2 041 505,31	24,65	2 504 370,70	26,07	22,67
012 Charges de personnel	5 179 825,14	62,54	6 024 111,33	62,71	16,30
65 Autres charges de gestion	567 231,90	6,85	605 724,69	6,31	6,79
66 Charge financière	457 257,25	5,52	427 126,74	4,45	- 6,59
67 Charges exceptionnelles	36 146,74	0,44	44 267,78	0,46	22,47
Total des dépenses réelles	8 281 966,34	100,00	9 605 601,24	100,00	15,98
68 Dotations aux provisions	532 000,00		110 190,00		
Opérations d'ordre	400 664,15		768 901,76		
Total de la section	9 214 630,49		10 484 693,00	1	

21

5. LE BILAN 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF

	RECETTES	5				
Désignation	Montant 2020	%	Montant 2021 %		Evolution 2020/202	
013 Atténuation de charges	229 392,89	2,42	126 877,36	1,21	- 44,69	
70 Produits de services	452 973,15	4,77	728 564,49	6,95	60,84	
73 Impôts et taxes	6 909 170,91	72,75	7 631 732,75	72,85	10,46	
74 Dotations et Participations	1 538 055,50	16,19	1 641 585,89	15,67	6,73	
75 Autres produits de gestion courante	367 814,69	3,87	347 239,44	3,31	- 5,59	
Total recettes courantes	9 497 407,14	100,00	10 475 999,93	100,00	10,30	
76 Produits financiers	40,62		35,21			
77 Produits exceptionnels (dont cessions)	91 714,59	0,96	456 173,32	4,17		
78 - Reprise sur provisions	13 149,01		6 869,18	0,06		
Total des recettes réelles	9 602 311,36	100,00	10 939 077,64	100,00	1	
Opérations d'ordre	25 976,88		119 069,20			
Total de la section	9 628 288,24		11 058 146,84			
Résultat reporté (n-1)	2 119 258,02		2 519 155,77			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	413 657,75		573 453,84			
Excédent de fonctionnement à reporter	2 532 915,77		3 092 609,61			
Affectation du résultat sur n+1	- 13 760,00		- 147 912,72			
Report résultat après affectation	2 519 155,77		2 944 696,89			

5. LE BILAN 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF

IN	VESTISSEMEN	Т				
DEPENSES						
Désignation	Montant 2020	%	Montant 2021	%		
Opérations d'équipement	1 290 169,46	53,68	821913,74	45,22		
Remboursement capital d'emprunts	951 104,72	39,57	663 756,20	36,52		
Autres dépenses d'investissement	162 369,73	6,76	331 852,70	18,26		
Total dépenses réelles	2 403 643,91	100,00	1 817 522,64	100,00		
Opérations d'ordre	25 976,88		198 633,02			
Total réalisé	2 429 620,79		2 016 155,66			
Déficit d'investissement reporté	-		127 411,62			
Restes à réaliser	244 610,78	[410 032,61			
Total de la section (après RAR)	2 674 231,57		2 553 599,89			

23

5. LE BILAN 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF

RECETTES									
Désignation	Montant 2020	%	Montant 2021	%					
Dotations	455 541,59	30,41	866 148,38	75,02					
Excédent de fonctionnement capitalisés	359 000,00	23,96	13 760,00	1,19					
Subventions	683 576,88	45,63	273 911,70	23,72					
Emprunts et dettes	100,00	0,01	800,00	0,07					
Autres		9	9	0,00					
Total recettes réelles	1 498 218,47	100,00	1 154 620,08	100,00					
Opérations d'ordre	400 664,15		848 465,58						
Total dépenses réelles d'investissement	1 898 882,62		2 003 085,66						
Résultat reporté n-1	403 326,55								
Total de la section	2 302 209,17		2 003 085,66						
Restes à réaliser	358 262,93		402 601,51						
Total de la section (après RAR)	2 660 472,10		2 405 687,17	1					

La préparation budgétaire prévisionnelle porte sur :

- Le fonctionnement normal et obligatoire de la Commune Le financement des RAR (restes à réaliser) en investissement
- Les investissements et projets pluriannuels d'investissement

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

La Commune d'Elne en chiffres

Nombre d'habitants	9 364 au 1er janvier 2022	
Superficie	21,29 km²	
Longueur des voiries	83 584 ml au 1er janvier 2022	
Nombre d'agents	162 au 1er janvier 2022	
Nombre de classes maternelles	11	
Nombre de classes élémentaires	24	
Nombre d'enfants scolarisés en maternelle	260	
Nombre d'enfants scolarisés en élémentaire	565	
Nombre d'enfants mangeant à la cantine	490	

Le débat d'orientation budgétaire pour le groupe majoritaire est l'occasion :

- d'informer les Illibériens de l'état des finances municipales
- d'expliquer le contexte particulier Illibérien

Le budget 2022 sera sincère et maîtrisé en associant, rigueur budgétaire suite à la crise COVID à la baisse régulière des aides de l'Etat. Malgré ces contraintes, l'équipe municipale fera le maximum pour améliorer la qualité de vie des Illibériens.

Malgré les tensions sur les finances publiques, d'autant en cette période de crise sanitaire sans précédent, les attentes des administrés sont toujours bien présentes et les Collectivités locales sont contraintes de faire « mieux avec moins ».

Stratégie structurante prévisionnelle du budget 2022

- augmentation de la fiscalité,
- stabilité des tarifs des services municipaux,
- stabilité du budget associatif,
- taux d'endettement constant,

27

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la rigueur budgétaire,
- attribution de compensation constante de la Communauté des Communes,
- DGF constante mais anormalement basse pour notre commune, avec suppression de la taxe d'habitation compensée par des taux de 2017.

Variation de la masse salariale :

- Recrutements pour répondre aux besoins du programme du mandat

PREVISIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

RECETTES							
Désignation	Montant	%	%				
013 Atténuation de charges	80 000,00	0,84	0,63				
70 Produits de services	800 700,11	8,44	6,34				
73 Impôts et taxes	7 356 326,00	77,56	58,25				
74 Dotations et Participations	897 406,00	9,46	7,11				
75 Autres produits de gestion courante	340 000,00	3,58	2,69				
77 Produits exceptionnels (dont cessions)	10 000,00	0,11	0,08				
Total des recettes réelles	9 484 432,00	100,00	Î				
Opérations d'ordre	200 423,00		1,59				
Résultat reporté (n-1)	2 944 696,89		23,32				
Total de la section	12 629 552,00		100,00				

29

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

PREVISIONS DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

DEPENSES							
Désignation	Montant	%	%				
011 Charges à caractère général	2 936 323,50	26,02	23,25				
012 Charges de personnel	6 908 000,00	61,24	54,70				
65 Autres charges de gestion	761 411,00	6,75	6,03				
66 Charge financière	419 830,46	3,72	3,32				
67 Charges exceptionnelles	81 500,00	0,72	0,65				
022 - Dépenses imprévues	173 682,11	1,55	1,37				
Total des dépenses réelles	11 280 747,07	100,00					
68 Dotations aux provisions	30 000,00		0,24				
Opérations d'ordre	318 804,93		2,52				
Virement à la section d'investissement	1 000 000,00		7,92				
Total de la section	12 629 552,00		100,00				

PRINCIPALES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT EN 2022

	Restes à réaliser 2021	Propositions 2022	Total prévu 2022	%	
Excédent reporté			à		
021 - Virement de la section de fonct.		1 000 000,00	1 000 000,00		
024 - Produits des cessions	H	1 415 000,00	1 415 000,00		
1068 - Excédent de fonctionnement (affectation)		147 912,72	147 912,72	77.50	FONDS
Opérations d'ordre		318 804,93	318 804,93	77,59	PROPRES
10222 - FCTVA		220 000,00	220 000,00		
10223 - Taxes d'aménagement TAM		50 061,30	50 061,30		
1321 - Etat & établ.nationaux	75 283,51	123 101,54	198 385,05		
1322 - Régions	198 850,00	25 000,00	223 850,00	15,25	
1323 - Départements	73 468,00	123 818,00	197 286,00		
1328 - Divers	55 000,00	-	55 000,00		
1348- Ventes terrains ZAI ccacvi		236 000,00	236 000,00	E 01	
13251 - Fds concours CCACVI		-	-	5,81	
TOTAL RECETTES	402 601,51	3 659 698,49	4 062 300,00	98,65	

31

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT EN 2022

	Restes à réaliser 2021	Propositions 2022	Total prévu 2022	%
Déficit reporté	ľ	140 481,62	140 481,62	3,46
020 - Dépenses imprévues	Í	18 919,83	18 919,83	0,47
16 - capital emprunts + autres	3940	674 300,00	674 300,00	16,60
20 - Etudes	1 760,40	115 600,00	117 360,40	2,89
21 - Achats et aménagements	136 049,88	824 176,38	960 226,26	23,64
23 - Travaux	105 632,64	271 500,00	377 132,64	9,28
Opérations d'équipement	166 589,69	1 406 866,56	1 573 456,25	38,73
Opérations d'ordre (tvx en régies - reprise subv)		200 423,00	200 423,00	4,93
TOTAL DEPENSES	410 032,61	3 652 267,39	4 062 300,00	100,00

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

Programme pluriannuel d'investissements - Projection 2022 - 2026

INTITULE DES OPERATIONS	Opération		PROGRA	MMATION ANNUE	LLE	
INTITULE DES OPERATIONS	n°	2022	2023	2024	2025	2026
	INVESTIS	SEMENTS REC	CURENTS			
TRAVAUX DE VOIRIE	217	374 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	217	43 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
SIGNALISATION DE VOIRIE	329	30 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2031 - FRAIS D'ETUDE		6 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051 - LOGICIEL		15 000,00	B	20	878	
2121 -ENVIRONNEMENT		54 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2158 - MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		88 000,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		50 000,00	115 000,00	34 000,00	23 000,00	23 000,00
2184 - MOBILIER		14 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188 - AUTRES IMMOB. CORPORELLES		96 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2313 - TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS		347 000,00	205 000,00	190 000,00	120 000,00	120 000,00
2315 - TRAVAUX DE RESEAUX DIVERS		30 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2313 - TRAVAUX EN REGIE		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
DIVERS REPORTS		172 700,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE		672 300,00	675 500,00	699 200,00	723 800,00	700 600,00
Sous-total investissements	récurents	2 192 000,00	1 990 500,00	1 908 200,00	1 851 800,00	1 828 600,00

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

		PROJETS					
	Opération	Defration PROGRAM MATION ANNUELLE					
INTITULE DES OPERATIONS	n.	2022	2023	2024	2025	2026	۱
TOUR DES 4 VENTS	527	297 300,00	172 368,00				F
TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE	521	308 000,00	300000,00	300 000,00	300 000,00	1	
AMENAGEMENT ANCIEN COLLEGE	517	88 000,000	324000,00			1	1
REHABILITATION COMPLEXES PORTIF-PISCINE	526	186 000,00	1050000,00	486 000,00	144000,00	300 000,00	I
PISTES CYCLABLES	525	35 000,00	200 000,00	200 000,00			1
BOUCHES A INCENDIES	497	30 000,000	5 0 00,00	5 000,00			1
REHA BILITATION PATRIM OINE CULTUREL	528	152 000,00	353000,00	444 000,00	444000,00	444000,00	I
PROJET NUMERIQUE AUX ECOLES		40 000,00	60 000,00				
MISE EN A CCESSIBILITE ADAP	505	31 000,00	50000,00	50 000,00			1
PROJET C.R.I.A.D.			400000,00	500 000,00	600 000,00	600 000,00	
2182 - VEHICULES		295 000,00	250 000,00	220 000,00	9		1
202 - FRAIS DE PLU (URBANISM E)		84 000,00	45 000,00	40 000,00	-	-	1
2111 - ACQUISITIONS DE TERRAINS		165 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	1
2138 - ACQUISITIONS D'IM MEUBLES		159 000,00					1
Sous-t	otal Projets	1 870 300,00	3 249 368,00	2 285 000,00	1 528 000,00	1 384 000,00	1
TOTAL INVES	TISSEMENTS	4 062 300.00	5 239 868,00	4 193 200,00	3 379 800.00	3 212 600.00	

FDP: Fonds de projet CCACVI

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

Commentaires:

Le plan pluriannuel d'investissements est voulu ambitieux et à la mesure de ce que peut attendre une commune en terme d'équipements publics de qualité pour sa population.

Il s'agit d'une prospective présentée sur 2 domaines d'actions:

- l'investissement récurrent,
- les projets

1°) L'investissement récurrent :

Il s'agit d'un niveau d'investissements en matière de travaux et d'équipements maintenu annuellement permettant d'assurer la pérennité des biens et des services en parfait état de fonctionnement (travaux de voirie, éclairage public, travaux sur divers bâtiments publics et réseaux pluvial, renouvellement du parc informatique, mobilier, matériel et outillage, travaux en régie, etc...)

2°) Les projets:

Il s'agit d'investissements d'envergures qui doivent permettre à la population de bénéficier d'infrastructures de qualités dignes de ce nom.

Des projets ciblés autour de grands axes bénéficiant de subventions et d'aides financières importantes :

- La rénovation énergétique (secteur prioritaire du plan France RELANCE): Travaux d'isolation thermique, rénovation des chaufferies sur les écoles et bâtiments administratifs énergivores qui permettront de réaliser de substantielles économies.

35

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

- Des travaux et aménagements en phase avec un projet de territoire : réhabilitation du patrimoine culturel (tour des 4 vents, cloître cathédrale, remparts, maternité), réhabilitation du complexe sportif piscine, reconquête des friches de l'ancien collège, création d'un centre d'interprétation agricole et de promotion de l'agriculture durable (C.R.I.A.D.), aménagement du réseau cyclable communal vers un maillage intercommunal.
- L'équipement numérique des écoles au titre du plan relance.
- Continuité des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite (AD'AP)

Mais aussi, une révision importante du plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre l'aménagement urbain de la ville et la cession de biens immobiliers tels que l'ancien centre technique municipal.

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

FINANCEMENTS										
UBELLE	Opération n*	2022	2023	2024	2025	2026				
SUBVENTION DEPARTEMENT (+/- 20%)		197 000,00								
SUBVENTION REGION (+/- 10%)		224 000,00				1 10				
SUBVENTION ETAT DETR + DSIL (+/- 30%)		198 300,00	3 344 050 00	2 059 200,00	3.050.300.00	4 540 000 00	4 540 000 00	4 540 000 00		4 477 500 00
FEDER + TERRAINS ZAI 2022		291 000,00	2 311 868,00		1 510 800,00	1 473 600,00				
ADBME-AGENCE DE L'EAU-BANQUE DES TERRITOIRES										
MECENAT PRIVE PARTICIPATIF										
FONDS DESOLIDARITECCACVI (434 000€ sur 5 ans)	20 11	Į.	90,000,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00				
FONDS DE PROJETS CCACVI (sur projets communautaires)			430 000,00	325 000,00	236 000,00	268 000,00				
FCTVA 16,404%	8	220 000,00	555 000,00	723 000,00	547 000,00	385 000,00				
CESSION D'ACTIFS		1415 000,00	833 000,00							
AUTOFINANCEMENT BRUT	2 3	1517 000,00	1 020 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00				
MONTANT	TOTAL T.T.C	4062 300,00	5 239 868,00	4 193 200,00	3 379 800,00	3 212 600,00				

FDP: Fonds de projet CCACVI

7. LES PROJETS PLURIANNUELS

Le financement : La commune dégage depuis de 2 ans une capacité d'autofinancement brute supérieure a 1 million d'euros qui lui permet de rembourser sa dette annuellement et de financer en partie ses investissements malgré de nombreuses contraintes liées à la pandémie de COVID-19, mais cela ne sera pas suffisant pour maintenir un tel niveau d'investissement.

Le projet de loi de finances 2022 du gouvernement encourage les collectivités à relancer l'économie au niveau de l'investissement public par le biais de nombreuses aides financières, lesquelles seront complétées non seulement par les partenaires institutionnels comme le Département, la Région ou l'EPCI (fonds de projets et de solidarité) et autres financeurs publics mais également au travers des financements participatifs en partenariat avec la banque des territoires ainsi qu'un appel au mécénat.

Le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026 se défini comme vision prospective de la politique de la municipalité encore au stade de l'étude et qui demande a être développé.

Sa réalisation ne pourra être effective qu'à condition de maintenir non seulement un autofinancement brut permettant le remboursement de la dette et de participer à hauteur de 20% du financement des projets mais aussi avec le partenariat financier des différents acteurs institutionnels.

8. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nº ICHE	Année de réalisation	Dernière échéance	PRÉTEUR	Capital restant dû au 01/01/2021	Capital 1641	Intérêts 66111	ANNUITÉ	ICNE
170	2002	2022	CFFL	19 524,28	19 524,19	1 062,12	20 586,31	
175	2005	2035	CREDIT FONCIER	2 412 833,80	160 765,58	104 234,42	285 000,00	89 452,15
181	2008	2033	CFFL	1 888 417,44	118 490,37	92 187,55	210 877,92	14 868,07
183	2013	2055	CDC	1 957 208,59	30 145,58	51 866,03	82 011,81	8 511,20
184	2014	2039	CAISSE D'EPARGNE	810 608,43	30 645,27	37 563,73	68 209,00	610,97
185	2015	2035	DEXIA CREDIT LOCAL	754 138,77	44 348,61	22 096,21	66 442,82	6 932,28
186	2004	2028	CAISSE D'EPARGNE Emprunt Cpg el Moli sécurisé	151 858,02	19 485,04	4 418,86	23 903,90	1 027,17
187	2018	2042	CAISSE D'EPARGNE emprunt CTM	388 911,42	14 898,14	8 009,07	22 905,21	3 336,98
188	2018	2038	CAISSE D'EPARGNE emprunts n°180 & 182 rachetés	1 556 718,58	80 809,87	33 126,17	113 938,04	533,79
189	2018	2038	Crédit agricole emprunt CTM	540 997,33	26 886,74	11 999,74	38 886,48	1 646,01
191	2019	2041	CRCA (rachat emprunts n°171 & 177)	2 933 025,39	126 230,83	61 276,98	187 507,81	13 556,82
		TOTAL O	GENERAL	13 412 240,05	672 226,22	427 840,88	1 100 067,10	140 473,44

8. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Tableau d'extinction de la dette

ANNÉE	CAPITAL RESTANT DO	CAPITAL	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2022	13 412 240,05	672 226,31	427 840,88	1 100 067,1
2023	12 740 013,74	675 498,11	404 441,45	1 079 939,5
2024	12 064 515,63	699 170,29	381 440,21	1 080 610,5
2025	11 365 345,34	723 755,07	356 758,74	1 080 513,8
2026	10 641 590,27	700 605,59	331 782,95	1 032 388,5
2027	9 940 984,68	725 028,75	307 242,78	1 032 271,5
2028	9 215 955,93	750 393,39	282 879,93	1 033 273,3
2029	8 463 562,54	751 847,85	246 419,30	998 267,15
2030	7 713 714,69	778 329,63	229 342,26	1 007 671,8
2031	6 935 385,06	805 845,29	201 981,42	1 007 826,7
2032	6 129 539,77	834 438,69	173 383,55	1 008 022,2
2033	5 295 101,08	864 154,87	143 938,96	1 008 113,8
2034	4 430 946,21	681 719,90	117 171,61	798 891,51
2035	3 749 226,31	703 117,52	96 047,79	799 165,31
2036	3 046 108,79	442 493,73	74 186,59	516 680,32
2037	2 603 615,06	454 099,87	62 852,00	516 951,87
2038	2 149 515,19	370 399,49	51 648,94	422 048,43
2039	1 779 115,70	287 829,78	42 734,56	330 564,34
2040	1 491 285,92	260 254,70	36 472.95	296 727.63

8. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Tableau d'extinction de la dette

2041	1 231 031,22	127 674,94	31 392,29	159 067,2
2042	1 103 356,28	84 410,76	29 108,72	113 519,4
2043	1 018 945,52	64 065,28	27 002,06	91 067,34
2044	954 880,24	66 218,35	25 304,33	91 522,68
2045	888 661,89	68 430,75	23 549,54	91 980,29
2046	820 231,14	70 704,06	21 736,13	92 440,19
2047	749 527,08	73 039,92	19 862,47	92 902,39
2048	676 487,16	75 440,00	17 926,91	93 366,91
2049	601 047,16	77 905,99	15 927,75	93 833,74
2050	523 141,17	80 439,67	13 863,24	94 302,91

41

9. PREVISIONNEL GENERAL DES BUDGETS ANNEXES

- Budget annexe « Parking Souterrain»,
- Budget annexe « Hébergement Gavroche»
- Budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 »
- Budget annexe « Lotissement Les Portes d'Illibéris »

Les budgets annexes restent inchangés par rapport à 2021.

DEL03-090322

Nomenclature:

8-9

Domaines de Compétences par Thèmes

Culture

ACTUALISATION DU TARIF DE VENTE AU PUBLIC DE L'OUVRAGE INTITULÉ : « L'EXIL DES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS EN FRANCE. DE LA GUERRE CIVILE À LA MORT DE FRANCO » MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° DEL 07-160222 DU 16 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- o**D'ACTUALISER** le tarif de vente au public de l'ouvrage intitulé « L'Exil des Républicains Espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco », qui avait été fixé à 22,30 euros T.T.C. par délibération du 16 février 2022.
- **DE FIXER** ce tarif à 23,50 euros T.T.C., soit un montant total de vente au public de 352,50 euros T.T.C.

DEL04-090322

Nomenclature:

7-5-6

Finances Locales Subventions Autres subventions

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR LE FONDS D'URGENCE DÉBLOQUÉ POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1.000,00 euros au Secours Populaire Français pour le fonds d'urgence UKRAINE,
- oD'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.

DEL05-090322

Nomenclature:

9-4

Autres domaines de compétences

Vœux et motions

MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

oD'APPROUVER le texte de motion ci-dessous :

Le Conseil Municipal de la ville d'Elne exprime son soutien au peuple ukrainien. Il condamne fermement l'attaque de l'armée russe contre l'Ukraine qui met en cause la liberté et la souveraineté d'un pays indépendant. Cette agression met en danger la paix en Europe et fait peser sur le monde un risque d'embrasement général.

La France doit tout faire pour qu'une solution pacifique soit trouvée et pour mettre fin à ce conflit, avec un cessez le feu immédiat et un retrait des soldats russes du sol ukrainien. La seule issue à ce conflit est la voix diplomatique. Les élus illibériens réaffirment leur attachement à la paix ainsi que leur solidarité avec le peuple ukrainien, et décident la mise en place, localement, d'un dispositif permettant un soutien et un accueil digne aux familles ukrainiennes.

Notre Commune a une grande tradition d'accueil, notamment à la Maternité Suisse où l'œuvre d'Elizabeth EIDENBENZ doit servir d'exemple aujourd'hui.

Par délibération précédente, le Conseil Municipal a décidé le versement d'un don de 1000 euros au Secours Populaire Français afin de répondre aux besoins immédiats des réfugiés.

Il propose aux autorités préfectorales de mettre une partie de l'hébergement de l'Espace Gavroche à disposition pour un accueil temporaire.

Il appelle les Illibériennes et les Illibériens qui le souhaitent, à participer à cet élan de solidarité, soit en faisant des dons au Secours Populaire, soit en proposant des solutions d'hébergements provisoires, en s'adressant à la Mairie.

DEL06-090322

Nomenclature:

8-9

Domaines de Compétences par Thèmes

Culture

SIGNATURE D'UNE CONVENTION
POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA GALERIE "LA PARDALERA"
À L'ASSOCIATION "Oo-DE-LALLY"
DANS LE CADRE D'UNE CRÉATION DE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC
DU 28 MARS 2022 AU 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- o**D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Association « Oo-de-Lally » dans le cadre de la mise à disposition, à titre gratuit, de la Galerie « la Pardalera » du 28 mars 2022 au 8 avril 2022 inclus.
- OD'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.